ROYAUME MAROC
MINISTERE D'INTERIEURE
PROVINCE KHEMISSET
CERCLE D'OULMES
CAIDAT AIT IKKOU
COMMUNE D'AIT IKKOU

AIT IKKOU LE :04/06/2026

AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE N° :21/2026

Le président de La commune d'**Ait Ikkou**, procède à l'achat sur bon de commande Des prestations, objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marches publiques.

Objet de la prestation	**Achat de pesticides et insecticides**
Lieu d'exécution	Commune Ait Ikkou
Délai d'exécution de la prestation	5 jours
Date et heure limites de réception du devis des concurrents	Le 08/06/2026 à 10H
Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma	

- **Consistance de la prestation :**

N°	Désignation	Caractéristiques et Spécification	Unité	Quantité
1	INSECTICIDE POUDRE	**INSECTICIDE POUDRE avec odeur contre tous les reptiles (serpents, scorpions, lézards…) à base d'alphacypermethrine 0,50% et butoxide de pipéronyle 0,50%**	Kg	6
2	Insecticide liquide	**Insecticide liquide concentré émulsifiable à base perméthrine 10,87% et cyperméthrine 0,98%**	L	8

- Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
- **Le produit doit avoir été fabriqué au maximum six (06) mois avant la date de livraison.**
- **Le concurrent est tenu de transmettre les fiches techniques des produits proposés à déposer au siégé de la commune dans un délai ne dépassant pas 24 H après confirmation de l'offre et avant attribution du BC.**
- **Echantillon est obligatoire à déposer au siégé de la commune dans un délai ne dépassant pas 24 H après confirmation de l'offre et avant attribution du BC.**

Le Président
Signé
MOHAMED GUELIDA

Province de Khémisset
Commune Ait Ikkou
Caidat Ait Ikkou * Cercle d'Oulmes